

4. Obligations des propriétaires mettant en place le regroupement

- a. Les propriétaires ont l'obligation légale d'annoncer immédiatement aux SiL la fin de la participation d'un locataire/fermier au regroupement.
- b. Les propriétaires ont l'obligation légale d'annoncer dans les 3 mois le changement dans la composition des propriétaires responsables et/ou la dissolution du regroupement. (« Formulaire d'annonce de changement dans la composition d'un regroupement pour la Consommation Propre Virtuel (RCPv) »).
- c. Les propriétaires doivent annoncer dans les 3 mois le fait que la puissance de production de l'installation (ou des installations) n'atteint plus le minimum des 10% de la puissance de raccordement du regroupement.
- d. Pour les nouvelles installations de production et pour les regroupements avec comptage interne privé, les propriétaires doivent annoncer le raccordement de leurs installations de productions. Cette démarche est un préalable nécessaire pour la constitution du regroupement virtuel.

5. Bases contractuelles

Les relations contractuelles entre le regroupement, respectivement les propriétaires qui y participent, et les Services industriels de Lausanne (SiL) sont régies par les documents suivants, disponibles sur le site Internet des SiL (www.lausanne.ch/sil) ou qui peuvent être obtenues directement auprès des SiL :

1. Les Conditions particulières des Services industriels relatives à la consommation propre (C-CP);
2. Les Conditions particulières relatives au raccordement des installations de production d'énergie (IPE) au réseau de distribution d'électricité des Services industriels de Lausanne ainsi que de la reprise d'énergie produite (C-IPE);
3. Les Conditions de raccordement au réseau de distribution d'électricité, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie électrique de substitution des Services industriels de Lausanne (C-RU);
4. Les Conditions de fourniture d'énergie électrique par les Services industriels de Lausanne aux usagers captifs.

Document à renvoyer dûment complété et signé à

SiL
Service Patrimoine
Gestion Multifluide des Raccordements
CP 7416 • 1001 Lausanne

ou par e-mail :
raccordements@lausanne.ch



Service Patrimoine
Gestion Multifluide des Raccordements
CP 7416 • 1001 Lausanne
raccordements@lausanne.ch • 021 315 87 87
www.lausanne.ch/sil